

PURE BRILLIANCE GLAZES

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date of Issue: 30 juillet 2024

Classifié selon: SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux)

Section 1 – Identification

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: Pure Brilliance Dipping, Pure Brilliance Brushing, Envision Clear, Satin Clear.
Dimensions du produit: 16 fl. oz. (473 mL), 128 fl. oz. (3.78 L), 384 oz. (11.36 L).
Description du produit: Les formulations de glaçure liquide sont destinées à être appliquées en immergeant les pièces de céramique dans la glaçure, en retouchant les pièces manquantes à l'aide d'un pinceau en éventail et en éliminant les gouttes et les coulures à l'aide d'un couteau à palette. Les pièces sont ensuite placées dans un four pour la cuisson de la glaçure.

1.2 Usage recommandé

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s): Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.

1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Coloramics, LLC
4077 Weaver Court South
Hilliard, OH 43026 USA
Téléphone de travail: +1 (614) 876-1171

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.

Section 2 – Identification des Dangers

2.1. Classification

Classifié selon: SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux) et le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 10e révision:

Physique	Santé	Environnement
Non classés	Non classés	Non classés

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme d'étiquette: Aucun requis

Mention d'avertissement: Aucun requis

Mention de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

2.3. Autres dangers

- Non Les émaux céramiques contenant du plomb nécessitent la mention d'avertissement suivante : ATTENTION - Nocif en cas d'ingestion. Ne pas utiliser sur des surfaces en contact avec des aliments ou des boissons.
- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit.

Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CAS	N° CE	% Concentration en Poids ^a	Dangers SGH
Pyrithione de zinc	13463-41-7	236-671-3	jusqu'à 0.014%	H301 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 3) ; H318 : Lésions oculaires graves (Catégorie 1) ; H330 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1) ; H360D : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire au fœtus) ; H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ; H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1)
Silice cristalline	14808-60-7	238-878-4	jusqu'à 1.49%	H350 : Cancérogénicité (Catégorie 1) (Inhalation) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, les poumons)

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Le produit peut contenir de la silice cristalline (CAS No. 1333-86-4) qui peut être dangereuse en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit. Il a été supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four

Section 4 – Premier Soins

4.1 Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

Inhalation: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

Ingestion: Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Non requis.

Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion: Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie. Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

5.3 Précautions pour les pompiers

Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles: Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

Procédures d'urgence: Indisponible.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures de confinement / nettoyage: Contenir le déversement s'il est sécuritaire de le faire. Éliminer les sources d'inflammation. Rincer la zone de déversement à l'eau tiède une fois le ramassage des matières terminé. Rincez la zone avec de l'eau. Évitez la formation de poussière. Éliminer le contenu/récipient scellé et l'eau de lavage conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

Section 7– Manutention et Stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se laver soigneusement les mains après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques. Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements. Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle : Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom Chimique	N° CAS	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAKs TWA
Silice cristalline	14808-60-7	0.025 mg/m ³ a	0.05 mg/m ³	0.05 mg/m ³	N/A

R Mesuré en tant que fraction respirable de l'aérosol
N/A Non applicable

8.2 Contrôles d'exposition:

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

8.2.2 Équipements de protection individuelle

Note: Consider the concentration and amount of product at the workplace when selecting PPE. Use protective equipment as required.

Respiratoires

Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.

Yeux et du visage:

S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

Mains:

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique.

Du corps:

Gants, combinaisons de travail, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau.

Dangers thermiques:

Aucun connu.

Mesures d'hygiène :

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

8.2.3 Contrôles d'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement. Se reporter à la **Section 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement** et à la **Section 13 - Considérations relatives à l'élimination** pour de plus amples informations.

Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence: État physique: Couleur: Odeur:	Liquide Voir Section 1.1 Pas disponibles	Coefficient de partage n-octanol/eau: Température d'auto-inflammation:	Pas disponibles Pas disponibles
--	---	---	------------------------------------

pH (tel que fourni):	7 - 8	Température de décomposition:	Pas disponibles
Point de fusion/congélation:	32°F	Viscosité dynamique:	Pas disponibles
Point/plage d'ébullition:	212°F	Poids moléculaire:	Pas disponibles
Point d'éclair:	Pas disponibles	Goût:	Pas disponibles
Taux d'évaporation:	Pas disponibles	Propriétés explosives:	Pas disponibles
Inflammabilité:	Pas disponibles	Propriétés oxydantes:	Pas disponibles
Limites supérieures/inférieures d'explosivité:	Pas disponibles	Tension superficielle:	Pas disponibles
Pression de vapeur:	Pas disponibles	Composant volatile:	Pas disponibles
Solubilité dans l'eau:	Pas disponibles	Groupe de gaz:	Pas disponibles
Densité de vapeur (Air = 1):	Pas disponibles	pH (en solution):	Pas disponibles
Densité spécifique (Eau = 1):	1.1 - 1.3	COV:	Pas disponibles
Densité relative:	Pas disponibles	Plage de taille des particules:	Pas disponibles

9.2 Autres informations

- Aucune autre donnée disponible.

Section 10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Condition à éviter

Exposition à des températures élevées. Acides forts. Des bases fortes. Oxydants forts.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides forts. Des bases fortes. Oxydants forts. Agents réducteurs forts

10.6 Produits décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

Section 11 – Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, ingestion accidentelle.

Signes et symptômes potentiels: Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

Toxicité orale aiguë: La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 3) ; cependant, la classification du produit n'est pas justifiée en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et de l'ETA du produit >2000 mg/kg.

Toxicité cutanée aiguë: Le produit est pratiquement non toxique d'après les études sur l'homme et/ou l'animal. L'ETA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation: La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ; cependant, la classification du produit n'est pas justifiée en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et compte tenu de l'ETA du produit >20 mg/L (vapeurs).

Corrosion/irritation de la peau: Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas des irritants

	cutanés d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:	La pyrithione de zinc (n° CAS. 13463-41-7) a été classée pour les lésions oculaires (Catégorie 1) ; cependant, la classification du produit n'est pas requise en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1% dans le produit ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après les études disponibles sur l'homme et/ou l'animal.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Les ingrédients présents à plus de 0,1% dans le produit ne sont pas sensibilisants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.
Mutagénicité:	Les composants du produit à >0,1% ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.
Cancérogénicité:	La silice cristalline (particules non liées en suspension dans l'air, de taille respirable) (n° CAS 14808 60-7) a été classée pour sa cancérogénicité (catégorie 1). La silice cristalline [répertoriée comme poussière de silice, cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite (n° CAS 14808-60-7)] est répertoriée comme cancérogène par le CIRC, le NTP et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée en ce qui concerne la cancérogénicité sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). Les autres ingrédients présents à plus de 0,1% dans le produit ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.
Toxicité pour la reproduction:	La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité pour la reproduction étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 0,1% dans le produit ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):	Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour certains organes cibles (exposition unique) d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.
Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)	La silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles étant donné la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1% dans le produit ne sont pas toxiques pour certains organes cibles (exposition répétée) d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.
Danger par aspiration:	Les ingrédients présents à plus de 1% dans le produit ne présentent pas de risques d'aspiration d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

11.2 Informations sur les autres risques

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne devrait pas être un perturbateur endocrinien.

11.2.2 Informations sur les autres risques

Aucun autre risque à signaler.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2024. REACH (Base de données des substances enregistrées).

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2024. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Section 12 – – Connées Écologiques

12.1 Toxicité

Les dangers pour l'environnement ne sont pas couverts par le SIMDUT. Sur la base des critères énoncés dans la 10e révision du SGH, le produit est classé pour sa toxicité aquatique aiguë (catégorie 2).

Nom chimique	N° CAS	Espèces	Valeur
Pyrithione de zinc ^a	13463-41-7	<i>Pimephales promelas</i>	LC ₅₀ (96h): 0.0026 mg/L NOEC (96h): 0.011 mg/L
		<i>Daphnia magna</i>	LC ₅₀ (48h): 0.0082 mg/L NOEC (48h): 0.011 mg/L
		<i>Selenastrum capricornutum</i>	EC ₅₀ (120h): 0.028mg/L NOEC (120h): 0.0078 mg/L

^a Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), M=1000 pour les effets aquatiques aigus et M=10 pour les effets aquatiques chroniques.

12.2 Persistance et dégradabilité

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) n'est pas persistante et se dégrade rapidement dans l'eau et dans la couche sédimentaire anaérobie. Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Il est peu probable que la pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) se bioaccumule dans les espèces aquatiques, que ce soit directement ou par le biais de la chaîne alimentaire. Le log Kow estimé est de 0,99. Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.4 Mobilité dans le sol

La pyrithione de zinc (CAS No. 13463-41-7) est légèrement (Koc=784) ou très légèrement (Koc=2347) mobile dans les sols et très légèrement mobile (Koc=3597-10633) dans les sédiments. Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les ingrédients de ce produit ne sont pas considérés comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune donnée disponible pour le produit.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres données disponibles.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2024. REACH (Base de données des substances enregistrées).

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

Section 13 – Données sur L'Élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparer les déchets pour l'élimination: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

Emballage contaminé: L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé en tant que marchandise dangereuse pour le transport. Examiner les exigences de classification avant d'expédier des matériaux à des températures élevées.

14.1 Numéro NU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non réglementé
14.3 Classe de danger pour le transport:	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers environnementaux	Aucune
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucune
14.7 Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	N'est pas applicable

Précautions particulières d'utilisation: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés, debout et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15 – Informations Relatives au Transport

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement DSL/NDSL : Tous les ingrédients figurent sur la DSL, la DNSL ou sont exemptés.

Internationale:

CIRC: La silice cristalline [répertoriée comme poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite (n° CAS 14808-60-7)] est classée dans le groupe 1, cancérigène pour l'homme. Le plomb est classé dans le groupe 2B, peut-être cancérigène pour l'homme. La wollastonite (CAS No. 13983-17-0) est classée dans le groupe 3, non classifiable quant à sa cancérigénicité pour l'homme. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérigénicité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

Section 16 – Autres Informations

Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux	NU: Nations Unies
CAS: Numéro du Chemical Abstract Service	OMI: L'Organisation maritime internationale
CE: Commission Européenne	OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	PEL: Niveau d'exposition admissible
DSL: Liste intérieure des substances	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
ECHA: Agence européenne des produits chimiques	REL: Niveau d'exposition recommandé
EPI: Équipements de protection individuelle	SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	TLV: Threshold limit value
NDSL: Liste des substances non domestiques	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail	UE: Union européenne
NTP: Programme national de toxicologie	vPvB: très persistant, très bioaccumulable

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2024. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2024. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Indicateur de révision: Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

Date de création: 30 juillet 2024